

24 ybre 1514

M

Madame, Nous avons le jour d'hyer fait  
un semblable des quatre membres de ce sieur de Lure  
et montrant le plus particulièrement que nous a esté possible  
la charge que nous de v<sup>re</sup> alteze. Sur quoy ilz ont esté  
jusqu'à six heures au soir en conférence tellement que  
les deux Bourgeois accompagnés d'aucuns autres confians  
en certains membres se sont levés ce matin vers nous  
exposants nosd<sup>s</sup> lesd<sup>s</sup> quatre membres auant d'estre sur le  
semblable, et qu'ilz bailleroient leurs responses factes & écrites,  
nous expliquans que cez estoit chose extraordinaire  
et que v<sup>re</sup> alteze nous avoit expressément commandés pour mettre  
fin aux débats, et que partant en cas qu'ilz avoit quelque  
difficulté parmi lesd<sup>s</sup> membres, qu'ilz nous en devoient  
faire ouverture pour en faire d'icelles offices, en quoy  
nous insistâmes, et d'autant plus v<sup>re</sup> alteze de  
adviser de quelque difficulté, et voyant que les  
passions si avant ilz nous déclarerent que les opinions  
desd<sup>s</sup> membres ne se conformoient entièrement à l'intention  
de v<sup>re</sup> alteze, et auq<sup>z</sup> propos. Et finalement  
après plusieurs autres démonstrations et exhortations  
ilz doibvent semblable sur autres fois par un prochain  
pour le lendemain jour de marche. Et se  
pendant madame me délaisseront de faire tout devoir  
et offices, dont nous sury solli<sup>er</sup> adu<sup>er</sup> l'ix de ce mot  
v<sup>re</sup> alteze.

Tant Madame prions le Curateur Domini de  
v<sup>re</sup> alteze excuser nous et sury humblement.

Je comandez a la bonne grace d'icelle / L'entier accomplissement  
Desseus susdits et nobles et susdits desdits  
De Louis de Commin le 20<sup>e</sup> jour de Septembre 1564.

De son A/te

Tres humble serviteur  
Guille de Nassau

Lesq<sup>ls</sup> (Benjamin)

Gaspar Scher

X Madame.

